



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 7 février 2018

## COMMISSION DE SURENDETTEMENT EN HAUTE-SAÔNE PRÉSENTATION DU BILAN 2017

*La commission de surendettement départementale traite les situations des personnes qui n'ont plus les moyens de faire face à leurs engagements, qu'ils soient financiers, crédits à la consommation ou immobilier, ou liés à la vie courante, loyers, impôts, santé.*

*Cette commission, présidée par le préfet de département, est composée de représentants des créanciers et des consommateurs, de spécialistes en économie sociale et familiale et d'une personne qualifiée dans le domaine juridique. Le vice-président est le directeur départemental des finances publiques. Le secrétaire est le directeur départemental de la Banque de France. Le secrétariat est assuré par la Banque de France de Vesoul.*

Le bilan de la situation de surendettement en Haute-Saône en 2017 est le suivant :

- **565 dossiers déposés contre 583 en 2016, représentant un recul de 3 %**,
- **544 dossiers recevables contre 551 en 2016, en légère baisse de 1,27 %**
- **29 dossiers irrecevables contre 44 en 2016, soit une diminution de 34 %**.

Le nombre de dossiers cumulés est en baisse de 34 %, depuis 4 ans (858 en 2014). Ceci s'explique notamment par :

**- une meilleure information du consommateur**

→ L'information est dispensée par le secrétariat de la commission, aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des intervenants de la sphère sociale en direction des personnes en difficultés.

→ Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics, la Banque de France a été désignée opérateur national. L'ensemble des actions qu'elle engage vers l'éducation nationale et autres intervenants, associations, etc., contribue à une meilleure connaissance des risques d'endettement voire de surendettement mais aussi apporte les principes de base de l'économie et de la gestion d'entreprises à un public large.

**- l'évolution des textes de loi en la matière** : le législateur engage des évolutions dans les procédures afin de donner les moyens aux commissions de surendettement pour solutionner au mieux les difficultés rencontrées. En 2016, une action a été engagée pour préserver autant que faire se peut l'habitation principale des personnes en situation de surendettement

On observe un recul du nombre de personnes en difficultés ; en effet, le volume de dossiers avec effacement de l'endettement est plus conséquent. A l'inverse, les solutions temporaires sont moins nombreuses, ce qui entraîne une baisse du dépôt des dossiers.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

- **la baisse du nombre de dossiers déposés** entraîne, par le fait, la baisse du nombre de dossiers recevables.

L'endettement moyen est de 45 000 euros composé à 78 % de dettes financières, surtout liées à la consommation. Les dettes immobilières interviennent dans moins d'un quart des cas mais l'endettement des dossiers est plus conséquent.

### **Dépôts de dossiers et redépôts**

Sur l'ensemble de l'année, ce sont 548 dossiers qui ont été traités, c'est-à-dire qui ont été clôturés (dont certains ont été déposés en 2016). En comparaison, 2016 comptait 676 dossiers clôturés. *[En effet, il existe un délai entre la période de dépôt du dossier et le délai de traitement moyen (en fonction des dossiers plus urgents que d'autres). Il existe alors un flux de dossiers à traiter, ce qui explique la différence entre les dossiers déposés et les dossiers traités.]*

Parmi les dossiers déposés, 47% concernent des dossiers re-dépôts, certains comportent des biens immobiliers pour lesquels les débiteurs n'ont pas pu réaliser la vente dans les délais proposés par la commission.

### **Recevabilité et orientation**

- 231 dossiers (phase amiable et phase Mesure Imposée ou recommandée) ont été orientés en Procédure de Rétablissement Personnel, dossiers sans capacité de remboursement
- 211 mesures ont été acceptées par les débiteurs représentant 38 % des dossiers définitivement traités.

### **Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes sur l'ensemble des dossiers traités.**

Le nombre de plans conventionnels, qui permettent de trouver une solution durable de remboursement de l'endettement en totalité en préservant l'habitation principale et en allongeant le remboursement dans le durée, s'inscrit à 18,8 % des réaménagements des dettes, en progression de plus de 25 %, bien supérieur à la moyenne nationale de 11%. Cette tendance confirme l'impact sur une année pleine des nouvelles mesures prises par le législateur et appliquées au 1er juillet 2016, visant à préserver, autant que faire se peut, l'habitation principale des débiteurs.

### **Mesures pérennes et mesures provisoires**

La Commission de Surendettement de Haute Saône a continué de favoriser la mise en place de solutions pérennes. Elles représentent 93% des dossiers traités (88% en 2016) soit une progression de 5% par rapport à 2016 bien supérieur à la moyenne nationale de 86%.

Les mesures provisoires sont utilisées principalement pour permettre aux débiteurs de retrouver un emploi ou, aux propriétaires de vendre leur bien, le plus convenablement possible, lorsqu'il n'y a plus de solutions financières envisageables au regard de l'endettement global (plan amiable sur 24 mois).

### **CONTACT PRESSE**

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

## ANNEXE 1

## TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT EN HAUTE-SAÔNE

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Part dans l'endetteme nt global	Endette ment moyen en €	Dossiers concernés
Nom géographique	Type de dettes					
Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône	Dettes financières	19 328,06	494	78,84%	39 125,62	90,81%
	Dont Autres dettes financières	377,29	300	1,54%	1 257,62	55,15%
	Dont Dettes financières consommation	9 695,86	447	39,55%	21 690,95	82,17%
	Dont Dettes financières immobilières	9 254,92	124	37,75%	74 636,41	22,79%
	Dettes de charges courantes	2 013,70	418	8,21%	4 817,46	76,84%
	Autres dettes	3 173,91	327	12,95%	9 706,15	60,11%
	Endettement global	24 515,67	544	100,00%	45 065,57	100,00%